

**(10) MARIE JOSEPH ACHILLE LE BEL
(1771-1842)**

CHAPITRE VI

Le maire de Lampertsloch

Si Jean André Geynet a été maire de Lampertsloch sous le Premier Empire, Marie Joseph Achille Le Bel le sera à sa suite pendant toute la première Restauration, puis de nouveau d'avril 1831 jusqu'à son décès le 10 mai 1842. Il eut à régler différents problèmes de voirie ainsi que la question de la reconstruction de l'école publique. Mais la grande affaire de son mandat sera l'agrandissement de l'église simultanée du village. Elle l'opposera à Frédéric Charles Thomas Rollé, le pasteur de Preuschkorf et desservant de Lampertsloch. A Preuschkorf comme à Lampertsloch, celui-ci était en effet partisan de construire un temple neuf réservé aux luthériens majoritaires, alors que Marie Joseph Achille Le Bel ne voyait pas l'intérêt de grever le maigre budget communal par l'entretien de deux lieux de culte. En cela, il appliquait certainement ses principes franc-maçonniques de neutralité confessionnelle. Querelle moins futile qu'il n'y paraît, car le maire en viendra à réclamer le déplacement du pasteur et refusera de se faire enterrer par lui.

Marie Joseph Achille Le Bel eut une vie publique en alternance avec celle de son beau-frère Jean André Geynet. Pendant que celui-ci était maire de Lampertsloch, lui était membre du collège électoral du département du Bas-Rhin et siégeait au Conseil de l'arrondissement de Wissembourg. En décembre 1807, il fut proposé aux fonctions de président du canton de Woerth. Mais il n'y sera nommé que le 7 novembre 1812 (1) et perdra ces fonctions à la première Restauration.

Puis le 29 avril 1815, pour les Cent Jours, il est rétabli, aux côtés de Georges Chrétien Rosentritt, au Conseil de l'arrondissement de Wissembourg, qui comptait alors onze sièges (2). Le même jour, Jean André Geynet était nommé l'un des 24 membres du Conseil général du Bas-Rhin. Il lui fallut par conséquent se rendre le 4 mai suivant à Strasbourg pour prêter son serment par devant le baron de Pommereul, commissaire extraordinaire de Sa Majesté l'Empereur (3). Mais ce 4 mai, un nouvel arrêté du préfet intervertissait les rôles : Marie Joseph Achille Le Bel était nommé au Conseil général du département avec Michel Saglio, l'industriel de Biblisheim ; et Jean André Geynet, au Conseil d'arrondissement de Wissembourg (4). Ce que Napoléon Ier, empereur des Français, approuva au Palais de l'Élysée le 10 juin 1815 (4) (5) (6).

Sous la seconde Restauration, Jean André Geynet se retire de la vie publique. A l'inverse, Marie Joseph Achille Le Bel y prend goût et se présente en septembre 1816 pour la Chambre des députés. Mais il ne se classera qu'en septième position sur douze. Il est membre du corps électoral du Bas-Rhin, mais le 11 septembre 1819 il n'obtient que deux voix à l'élection du secrétaire de ce corps électoral (7).

Marie Joseph Achille Le Bel sera par contre maire de Lampertsloch pendant toute la seconde Restauration, puis de nouveau à partir d'avril 1831 (7), jusqu'à son décès le 10 mai 1842. En novembre 1833, il entre au Conseil d'arrondissement (8), où les électeurs du canton de Woerth le confirment en décembre 1836 (9). Il conservera également ce mandat jusqu'à son décès. Son fils Louis Frédéric Achille lui succédera, par élection, le 24 juillet suivant, ayant obtenu 24 voix sur 46 votants (10) (11).

En novembre 1833, et à l'instigation du préfet du Bas-Rhin Chopin d'Arnouville, Marie Joseph Achille Le Bel s'était également présenté comme candidat gouvernemental (royaliste constitutionnel) contre le notaire de Soultz Philippe Frédéric Müntz, « *de l'opposition démocratique modérée* », pour représenter le canton de Soultz-sous-Forêts au Conseil général du département. Mais il n'eut que quatre voix, contre 41 pour le vainqueur Lejoindre, président du tribunal de Wissembourg (7).

Premières dispositions

Comme maire de Lampertsloch, Marie Joseph Achille Le Bel eut de multiples interventions, généralement orientées vers la modernité, mais toujours soucieuses d'employer à bon escient les maigres deniers communaux. En 1819, il entreprend ainsi d'élargir la rue dite Werbgass à Lampertsloch, en demandant à quatre riverains de reculer leur propriété de quelques pas moyennant une indemnité communale. Trois de ces riverains y consentirent sans rechigner. Mais le dernier, Daniel Reech, fit la sourde oreille et refusa en mai 1819 de désigner un expert pour l'évaluation de l'indemnité à laquelle il pouvait prétendre (12). Depuis, la Werbgasse a évidemment changé de dénomination : l'Oberwerbgasse est devenue la rue des Charpentiers ; et l'Unterwerbgasse, la rue de l'Amiral Reech (13).

Puis, comme dans beaucoup d'autres villages, il fallut songer à construire une nouvelle maison d'école. En 1822, Marie Joseph Achille Le Bel propose à son conseil municipal une grande opération en dominos, consistant à démolir l'ancienne école, « *qui ne peut être réparée* », et à en vendre les matériaux, à l'exception des pierres ; à démolir également la maison qui avait servi de corps de garde et qui avait été construite « *immédiatement avant la révolution* », puisqu'elle ne peut rester en sa place, « *attendu qu'elle gêne le passage de la rue du village* » ; et à en réemployer les matériaux, qui sont encore d'une très bonne qualité, à la construction d'une nouvelle école. La commune ferait ainsi une économie de 2 000 francs. Elle n'aurait plus qu'à voter un crédit de mille francs, pour payer le transport de ces matériaux, et à réserver le bois nécessaire dans la coupe de 1822. Ce que l'assemblée communale approuva le 26 juillet 1822 (14).

Se posa ensuite le problème d'une répartition équitable de charges de travaux de voirie. Lampertsloch et Kutzenhausen contribuaient alors en nature à la réparation de la route de communication, appelée Riethlingsgass (canton Gradwald), reliant Kutzenhausen à la route royale n° 81, via Hoelschloch. Mais Preuschkorf s'en trouvait exemptée. Le 22 décembre 1822, Marie Joseph Achille Le Bel écrivit donc au sous-préfet de Wissembourg pour le prier de faire contribuer également cette troisième commune, d'autant, souligne-t-il, qu'elle est deux fois plus peuplée que Lampertsloch (15).

Pour la réfection de cette route, poursuit Marie Joseph Achille, Kutzenhausen avait réussi à « *extorquer* » plus de 400 francs à la commune de Lampertsloch. Cette somme devait servir à

réaliser deux pontons sur le chemin vicinal du Gradwald. En contrepartie, Kutzenhausen devait niveler et encaisser en pierres calcaires à ses propres frais ce même chemin du Gradwald. Mais deux ans plus tard, en 1824, Kutzenhausen n'en avait toujours rien fait. Ces 400 francs, se désola Marie Joseph Achille Le Bel, étaient donc « *perdus pour la commune de Lampertsloch* ».

Kutzenhausen devait également « *encaisser* » le chemin reliant Merkwiller à Lampertsloch pour la partie relevant de son ban, pendant que Lampertsloch ferait encaisser sa propre partie. Là encore, Kutzenhausen n'a pas tenu parole, alors que Lampertsloch a scrupuleusement respecté ses engagements. « *Vous voyez, insiste Marie Joseph Achille Le Bel, que notre commune est toujours dupe et qu'il est temps de s'occuper de la justice distributive* ».

Nouveau pont sur le Seltzbach

Deux ans plus tard, en 1826, il devenait urgent de reconstruire le vieux pont en bois sur le Seltzbach, entre Lampertsloch et Merkwiller. Car « *les vieux madriers (de cet ouvrage), observe Dufau, l'architecte de l'arrondissement, se brisent sous le poids des nombreuses voitures, qui le traversent tant pour l'extraction des bois de la montagne que pour l'exploitation des carrières et des produits de l'agriculture.* » Le pont était « *dans un état de vétusté et de détérioration complètes. Les principaux bois de charpente sont presque en totalité pourris et susceptibles de manquer d'un moment à l'autre.* »

Dufau évalua les frais de reconstruction à 1 500 francs, et l'on convint, tacitement, qu'ils seraient pris en charge par moitié par les deux communes, Lampertsloch et Kutzenhausen, à laquelle se rattachait encore le hameau de Merkwiller. Puis soudain, il y eut un retournement. La municipalité de Kutzenhausen ne voulut pas payer plus d'un tiers de cette dépense, puisque ses administrés étaient « *très peu usagers* » de l'ouvrage. Et bien sûr, Lampertsloch, en fit de même. Pour les édiles de Kutzenhausen, il était clair que le dernier tiers devait être pris en charge par Marie Joseph Achille Le Bel lui-même, en tant que propriétaire des mines d'asphalte du Pechelbronn, « *considérant qu'il ne se sert pas d'autre chemin pour le transport des matières et produits de ses usines considérables* ». Ce que le conseil municipal approuva le 15 octobre 1826, unilatéralement, « *à la pluralité des voix* ».

Dans un premier temps, Marie Joseph Achille Le Bel fit l'étonné, d'autant qu'à l'en croire, ce pont avait toujours été à la charge de Kutzenhausen. Au surplus, il n'était pas le seul usager privé de ce pont. « *C'est par ce chemin, en effet, que se transportent les produits des minières (de fer) de Lampertsloch, des carrières de Preisdorf (Preuschdorf), de Lampertsloch et même en ce moment celles de Soultz ainsi que la houille de Lobsann qui alimente la saline de Soultz* » On ne pouvait pas lui demander de pourvoir à toutes les dépenses de voirie. « *J'ai (déjà) fait planter à mes frais les deux côtés de la route* » de Lampertsloch à Merkwiller, rappelle Marie Joseph Achille. « *J'ai fait construire deux ponts en pierre pour l'écoulement des eaux. J'ai sacrifié une pièce de terre pour élargir le chemin du moulin (de Merkwiller), fait mener quatre cents voitures de sable et de pierres à mes frais, le tout très inutilement* ».

Mais au bout de quelque temps, le propriétaire du Pechelbronn finit quand même par accepter de payer sa part pour la reconstruction du pont sur le Seltzbach, mais à la condition que le préfet ordonne enfin la réfection (aux frais des communes de Kutzenhausen, Surbourg, Preuschdorf et Lampertsloch) du chemin vicinal de Merkwiller à Surbourg, sans omettre la reconstruction des trois pontons se trouvant sur ce trajet, ni le pavage des villages de Merkwiller et de Hoelschloch. Ce chemin, précise-t-il, se trouve dans un état « *encore pire. Il est à*

peine tracé et il n'y a pas même de madriers sur le pont de Hoelschloch à Surbourg, de sorte que les attelages sont à chaque moment en danger de périr. »

La clôture du cimetière

Entre-temps, le 6 septembre 1823, Marie Joseph Achille Le Bel avait également prié le sous-préfet de Wissembourg de convoquer le conseil municipal de Lampertsloch afin que celui-ci décide une bonne fois pour toutes de terminer la construction du mur de clôture du nouveau cimetière, dont Jean André Geynet avait obtenu l'aménagement en 1811. Tant que ce mur n'était pas achevé, souligne Marie Joseph Achille, il serait impossible de mettre un terme aux inhumations dans l'ancien cimetière ceinturant l'église, et, partant, de lancer les travaux d'agrandissement qui s'imposaient à cette église. Mais le préfet ne pourra approuver le devis estimatif de ce mur que le 1^{er} septembre 1827. Le nouveau cimetière ne sera donc officiellement partagé entre les catholiques (côté sud) et les protestants (côté nord) que dans le courant de 1829 (16).

Ce 6 septembre 1823, Marie Joseph Achille Le Bel envoyait également au sous-préfet de Wissembourg un rapport sur les effets de la sécheresse du mois d'août sur la végétation dans le canton de Woerth. « *La sécheresse continue*, précise-t-il. *Elle est désolante.* » Mais nous ignorons la teneur de ce rapport, celui-ci ayant été déclassé (16). Au printemps 1826, il se rend chez le pasteur Rollé à Preuschdorf et l'engage à s'adresser au sous-préfet de Wissembourg pour que celui-ci prie les trois municipalités qu'il dessert (Preuschdorf, Lampertsloch et Mitschdorf) à faire exécuter enfin les réparations d'environ soixante francs, dont son presbytère avait besoin (réparation des étables, restauration de la porte cochère et blanchissage d'une chambre) (17).

En mai 1840, Marie Joseph Achille Le Bel convient d'autre part avec le maire de Lobsann d'aménager un petit canal en pierres, traversant le chemin reliant leurs deux villages. Ils décidèrent de se passer de l'intervention d'un ingénieur pour en limiter le coût à 300 francs environ (12).

L'agrandissement de l'église

Mais la grande affaire de Marie Joseph Achille Le Bel, en tant que maire de Lampertsloch, est l'agrandissement de l'église simultanée. Elle trouve son point de départ en 1826, lorsqu'il se proposa de racheter pour trois mille francs le terrain communal, que la municipalité louait 45,92 francs par an à la mine du Pechelbronn depuis 1745, tout en promettant de continuer de livrer aux habitants de Lampertsloch toute la graisse d'asphalte, dont ils pouvaient avoir besoin, au même prix qu'il la vendait en gros.

Le roi Charles X autorisera la commune de Lampertsloch à procéder à cette cession le 1^{er} août 1827 en son palais de Saint-Cloud, mais à la condition que ces trois mille francs soit employés en achat de rentes sur l'Etat. Dès la fin de 1827, la municipalité demanda au contraire à pouvoir réserver cette somme à la construction d'une nouvelle église simultanée, et à pouvoir la réunir aux autres sommes qu'il lui faudra consacrer à cette dépense (18). Une première somme de 19 133 francs lui avait déjà été procurée par la coupe de 1827. Le restant devait être fourni par la coupe de 1829, sachant qu'en juillet 1827 les frais de construction

d'une nouvelle église avaient été estimés par M. Zigowitz, l'architecte de l'arrondissement de Wissembourg, à 26 314,86 francs (19).

Lampertsloch, qui comptait alors 337 protestants et 221 catholiques, avait le choix entre deux options, qui, on l'imagine, furent âprement discutées. Soit construire une nouvelle église pour les seuls luthériens, comme cela venait d'être décidé à Preusdorf, ce qui laisserait les catholiques seuls en jouissance de l'ancienne église ainsi que de son cimetière. Soit reconstruire en beaucoup plus grand la nef de l'église simultanée existante.

La première option était défendue par Frédéric Charles Thomas Rollé, le pasteur de Preusdorf, qui prétendait ainsi « *maintenir la paix entre les habitants* ». En poste depuis 1805, il n'était pas sans influence, puisqu'il présidait également le Consistoire local de la Confession d'Augsbourg séant à Woerth. La seconde option avait la préférence de Marie Joseph Achille Le Bel, qui ne voyait pas l'avantage pour la municipalité à s'épuiser dans l'entretien de deux lieux de culte, au détriment de toutes autres dépenses utiles. Il appliquait ainsi ses principes de neutralité confessionnelle de franc-maçon, adhérent, depuis 1818 au moins, de la loge de la Triple Union de Wissembourg (20).

Dans son plan, la nouvelle nef serait financée par une coupe extraordinaire dans la forêt communale du Niederwald. Elle ferait donc perdre à la commune un revenu annuel de 1 200 à 1 500 francs. « *Que serait-ce, se désolait notre maire, s'il fallait bâtir deux églises ? On n'aurait plus la ressource des forêts, qui sont en grande partie abattues. Il faudrait recourir à des emprunts ruineux. L'habitant de la commune perdrait son bois d'affouage et où trouverait-on l'argent nécessaire pour payer les salariés de la commune, réparer et construire les aqueducs, les ponts, etc.* ». Aussi, Marie Joseph Achille en venait-il même à regretter les temps anciens, où les pierres et les bois de construction étaient obtenus gratuitement par la réquisition des habitants. La dépense n'aurait pas dépassé alors les 20 000 francs.

La seconde option finit quand même par l'emporter, bien que le pasteur Rollé eût dans son annexe de Lampertsloch de nombreux partisans. Puis s'ouvrit une seconde discussion : ne convenait-il pas de changer également le clocher ? Marie Joseph Achille, toujours aussi soucieux du bon emploi des deniers communaux, était d'avis à le conserver. « *La tour, telle qu'elle est, avait-il indiqué au sous-préfet de Wissembourg, peut encore durer très longtemps. Ce n'est que pour un but politique qu'on veut la détruire.* »

Mais sur ce point, il n'eut pas gain de cause. A la séance du 6 décembre 1828, puis de nouveau à celle du 27 décembre 1828, le conseil municipal décida, ainsi que le proposait l'architecte Zigowitz, de la démolir et d'en bâtir une nouvelle en même temps que la nouvelle nef simultanée, à la condition expresse que la construction du clocher et de l'église, avec son ameublement, ne dépasse pas la somme de 39 000 francs. Ce qui faisait tout de même un surcoût de près de 13 000 francs par rapport au devis de 26 314 francs établi en juillet 1827 par l'architecte Zigowitz.

Du coup, le parti protestant se rebiffa. Quoi ! On trouvait trop chère l'édification d'un second lieu de culte, mais pas celle d'une nouvelle nef et d'un nouveau clocher ? Par sa délibération du 29 janvier 1829, le consistoire de Woerth demanda donc que les 40 000 francs votés par le conseil municipal de Lampertsloch soient au contraire employés à construire deux temples différents (ABR : 2V291). Mais sans succès. Le 23 octobre 1829, Marie Joseph Achille Le Bel écrivait au sous-préfet de Wissembourg pour lui apprendre que les fondations

de la nouvelle église étaient déjà achevées et que les autres travaux de construction seraient vraisemblablement terminés en septembre 1830.

La querelle de l'autel mobile

Ainsi donc, la nouvelle nef reçut une longueur de 56 pieds et une largeur de 41 pieds. Selon les savants calculs de Marie Joseph Achille Le Bel, elle avait une superficie de 2 296 pieds carrés ; de 2 968, en comptant la tribune de 672 pieds carrés réservée aux garçons. Abstraction faite des trois allées (qui avaient une superficie de 671 pieds carrés), elle pouvait donc contenir 549 personnes assises, en comptant 4 pieds carrés par personne ; et 1 148 personnes debout, en comptant deux pieds carrés par personne. Ce qui, selon notre maire, était largement suffisant, puisque les deux confessions n'étaient jamais rassemblées en même temps.

Néanmoins, il y eut encore plusieurs autres motifs de querelle. C'est ainsi qu'au printemps 1831, à la fin des travaux de construction, le pasteur Rollé se plaignit qu'on n'eut pas pensé, contrairement aux catholiques, à ménager une sacristie pour les protestants, les obligeant par conséquent à se servir de « *la chambre d'école* » voisine. Marie Joseph Achille ne pouvait évidemment que lui donner raison.

Le pasteur Rollé fit également des observations sur l'emplacement de l'autel des protestants. Dans l'ancienne église, où le chœur était partagé par les deux confessions, cet autel était mobile et pouvait se mettre devant l'autel des catholiques, pour la durée de l'office luthérien. Dans la nouvelle, l'autel des catholiques avait reçu, selon l'usage, « *la première place* », dans un chœur entièrement interdit aux luthériens. Le pasteur Rollé, avec le soutien de toutes ses ouailles, voulut d'abord revenir à l'ancien état des choses, puis il refusa que l'autel des protestants continuât d'être mobile, car les vases et les ornements sacrés conservés dans les tiroirs n'auraient pas cessé d'être « *détériorés par le roulis* ». Il exigeait « *un emplacement honorable et fixe* », certes à l'extérieur du chœur, mais face à l'allée centrale et devant l'autel des catholiques. Enfin, concernant la chaire, il demandait qu'elle soit placée « *comme dans les mères églises de Goersdorf et de Preuschkorf* ».

Marie Joseph Achille ne fut pas de cet avis. Dans une lettre au sous-préfet de Wissembourg du 5 mai 1831, il jugea la manière du pasteur « *impérieuse et menaçante* », surtout qu'elle faisait « *travailler en sous-main la classe ignorante* » du village. Sa prétention concernant l'emplacement de l'autel était « *contre le bon goût, la raison et la décence* ». C'est vrai qu'il avait lui-même préconisé d'abord un autel mobile, mais suite aux protestations il consentait désormais à ce qu'il soit bâti dans la nef, sur un emplacement latéral fixe, comme dans presque toutes les églises mixtes d'Alsace, de Saxe et de Prusse.

Concernant la chaire, il jugea qu'on ne pouvait prendre exemple sur les églises de Preuschkorf et de Goersdorf, où elle est « *mal placée, contre les règles de la physique et de l'acoustique* ». « *Du reste, poursuivait-il, ce n'est pas une chose majeure. Une chaire dans une belle église est un hors d'œuvre. Elle devrait être mobile comme à la cathédrale de Paris et disparaître après le sermon* ».

A l'enterrement de M. Mutz

Nouvel incident un dimanche de début février 1832 : prétextant le manque de place pendant l'office religieux (alors qu'en réalité les bancs n'étaient pas remplis à moitié), quatre membres protestants du conseil municipal de Lampertsloch (G. Cronmüller le jeune, G. Burckart le vieux, M. Biebel le jeune et un dernier nom illisible) ont ouvert le chœur de l'église et se sont installés dans les stalles réservées aux catholiques.

Marie Joseph Achille adresse alors au sous-préfet de Wissembourg une lettre outrée : « *M. Rollé, se voyant trop faible, a mis en avant la communauté protestante et surtout les membres du conseil municipal. Il a introduit ce qu'il y a de plus ignare et même de plus mesquin... (un nom illisible) est son bras droit et un voleur fieffé. C'est celui qui a ouvert la danse. Ils n'auraient pas eu l'audace de s'installer dans le chœur si M. Rollé ne leur avait pas dit qu'ils en ont le droit. J'ai fait rechercher ce droit à la préfecture. Il n'a jamais existé et il est de pure invention. On ne peut dire que l'église de Lampertsloch est trop petite, puisque les protestants ont plus de place qu'il ne leur en faut dans la nef* ». Ne sachant s'il devait déférer les quatre auteurs de l'infraction devant la justice, Marie Joseph Achille demandait l'avis du sous-préfet.

L'administration demanda finalement au juge de paix du canton de Niederbronn, Charles Guillaume Lentz, de venir recueillir à Lampertsloch même toutes les plaintes auxquelles le pasteur Rollé avait pu donner lieu. Le 3 mai 1832, vingt habitants vinrent ainsi le rencontrer à l'auberge Reeg. Mais sur les consignes d'apaisement données sans doute par Marie Joseph Achille Le Bel, tous dirent qu' « *ils n'avaient pas connaissance que le pasteur Rolle ait fomenté des troubles dans la commune et donné sujet à des plaintes* ». Ils affirmèrent même « *que les contestations entre la commune protestante et l'autorité locale se trouvent aplanies d'un commun accord, et que depuis l'inauguration de l'église rien ne serait arrivé* ».

A leur suite, le pasteur Rollé confirma que, catholiques et protestants s'étaient servi de leur ancien autel respectif jusqu'à la consécration de la nouvelle nef, mais que depuis « *tout cela avait cessé* ». Puis Marie Joseph Achille vint témoigner à son tour. Il assura le juge de paix « *qu'il croyait tout terminé* » et que depuis la consécration de l'église, M. Rolle ne s'est plus permis une aucune nouvelle infraction (21).

A la fin de l'année 1832, cependant, le pasteur Rollé reprit ses récriminations au sujet de l'emplacement de l'autel protestant. « *Il paraît qu'il voudrait faire une espèce d'insurrection, (bien qu'il n'ait) de son côté que quelques misérables* ». Une nouvelle fois, l'administration préfectorale et le Haut Consistoire protestant chargent le juge de paix Lentz de Niederbronn d'examiner la situation. Celui-ci conclut que « *l'autel était très bien placé* », rapporte Marie Joseph Achille Le Bel dans une nouvelle lettre au sous-préfet. Lentz en avait également profité pour faire savoir au pasteur qu'il n'était pas non plus en droit de se mêler de l'achat des vases sacrés. Le pasteur en aurait convenu, et déjà à Marie Joseph Achille de s'imaginer que « *la paix et la tranquillité renaîtrait dans la commune* ».

Peine perdue. Le 5 janvier suivant, pour l'enterrement d'un certain Mutz, le pasteur Rollé demanda au maître d'école Durnmann de remettre l'ancien autel en place dans l'église, sous le prétexte que ses paroissiens l'avaient demandé. Nouvelle colère du maire Le Bel, qui écrit au sous-préfet : « *il est aisé de voir (que le pasteur) a voulu faire un scandale et faire voir qu'il se moque du Consistoire et de l'administration. Il vise en outre à soulever la partie protestante. Je vous prie d'en référer à M. le préfet pour qu'il prenne avec le Haut Consistoire le*

moyen pour arrêter les effets de cet artisan de discorde. Ce qu'il pourrait nous arriver de plus heureux, c'est qu'il vous soit permis de nous passer de ses services » (14) (19). Mais Marie Joseph Achille n'obtiendra pas le déplacement du pasteur (22).

Notre maire pria également le sous-préfet de convoquer le maître d'école Durnmann, « *bras droit* » de M. Rollé et père de dix enfants. Enfin, il demandait de remplacer son propre adjoint Reesch fils le jeune, autre agent du pasteur Rollé, par Michel Merckel, « *jeune homme qui n'est pas encore corrompu* ».

S'étant déjà occupé d'acheter les ornements sacrés pour les catholiques, qu'il choisit beaux, mais « *point exagérés* », il ne restait plus à Marie Joseph Achille qu'« *à traiter pour les orgues* », si le sous-préfet voulait bien l'y autoriser (14). Il finira par commander un orgue de dix-sept registres à Jacques Moeller, facteur d'orgues à Oberbronn (22).

Echec aussi à Preusdorf

A Preusdorf, le pasteur Rollé ne réussira pas non plus à obtenir la construction d'un temple neuf pour les seuls protestants, malgré un vote majoritaire du conseil municipal en date du 24 avril 1832 et l'envoi au ministre de l'intérieur et des cultes à Paris d'une pétition signée par plus de 90 chefs de famille. Le sous-préfet de Wissembourg, le préfet de Strasbourg et le ministère de l'intérieur à Paris s'étaient en effet accordés pour ne pas approuver la délibération municipale. « *La commune de Preusdorf se trouve dans l'impossibilité absolue de faire face aux dépenses* » d'un tel projet, argumente le préfet le 15 octobre 1832. Projet qui réclamait en effet un secours (de l'Etat ?) d'au moins 10 000 francs.

Mais les fidèles du pasteur ne voulurent y consentir. Fin décembre 1832, ils réclamèrent une coupe extraordinaire, à l'instar de celle de 18 000 francs accordée pour le même motif à la commune voisine de Dieffenbach. Pendant quelque temps, ils parlèrent également de se cotiser pour construire au moins « *un oratoire ou un temple en bois* », plutôt que de consentir à partager avec les catholiques une église agrandie.

A Lampertsloch, Marie Joseph Achille enrageait de tant de mauvaise volonté. « *Rollé met le feu à Breisdorf*(sic). *Il préside les rassemblements*, écrit-il dans une lettre « *confidentielle* » adressée en décembre 1832 au sous-préfet de Wissembourg. *Ce serait un bonheur si on pouvait déplacer ce misérable, qui a établi la discorde à Breisdorf et à Lampertsloch.* » Georges Henry Rossel, le maire de Preusdorf, abondait dans le même sens : « *M. Rollé est bien loin de faire ce qu'il devrait pour rétablir la bonne harmonie dans la commune* » (17). Si bien que le préfet du Bas-Rhin finit lui aussi par demander son déplacement au ministre de l'intérieur et des cultes. Ce pasteur, écrit-il « *est un des hommes les plus dangereux du pays. Il importerait de lui faire au moins changer de résidence* » (21).

Ce ne fut, hélas, pas la dernière affaire. Fin 1834, plusieurs dizaines d'habitants de Preusdorf, parmi les moins aisés, signèrent ainsi une pétition réclamant le rétablissement de la vaine pâture et du berger communal, supprimés dix-huit ans plus tôt suite à une épizootie. La revendication était loin de faire l'unanimité, car certains redoutaient une déprédation de leurs cultures. Là-dessus, le sous-préfet charge Marie Joseph Achille Le Bel, en tant que conseiller d'arrondissement et maire du village voisin de Lampertsloch, d'établir un rapport. C'est donc lui, qui nous livre une fois de plus le dessous des cartes. « *Je dois vous dire, écrit-il, que c'est encore le parti Rollé qui travaille le maire et surtout un petit paysan qui veut être maire. La*

pétition a été colportée chez les pauvres à qui on a fait peur et qui la plupart ne savent pas ce qu'ils ont signé » (23).

Par tradition familiale, les Le Bel étaient hostiles à toute **vaine pâture**. En 1864, Louis Frédéric Achille Le Bel, le fils de Marie Joseph Achille, publiera ainsi l'argumentation suivante : « *Il est nécessaire de faire cesser un abus extrêmement préjudiciable aux prairies. Les troupeaux de moutons arrachent les herbes qui lèvent de graine au printemps et en automne. Nos prairies ne peuvent plus se re-semer par elles-mêmes. Un cultivateur soigneux est obligé de re-semer ses prairies ravagées par les moutons. Il y a retard dans la production du foin* » (24).

Ainsi donc, ce n'est qu'en 1840 que l'on se résoudra à Preusdorf à rebâtir la nef et le chœur de l'église « *en plus grand* », pour les deux cultes, et cela dans l'axe de la tour « *de construction byzantine* », qui sera conservée (17).

Charles Frédéric Thomas Rollé restera en poste à Preusdorf jusqu'à son décès le 11 juillet 1842 (ABR : 172AL91, dossier personnel Rollé), survenu trois mois après celui, le 10 mai 1842, à l'âge de 71 ans, de Marie Joseph Achille Le Bel. En raison des antécédents que nous venons d'évoquer, on comprendra aisément que ce dernier ait tenu à se faire enterrer, non pas à Lampertsloch, mais au Liebfrauenberg par les pasteurs de Birlenbach et de Goersdorf. Ernest Albert Schuler, le nouveau pasteur de Preusdorf et frère de l'artiste-peintre Théophile Schuler, sera par contre l'officiant en janvier 1844 des obsèques de la veuve de Marie Joseph Achille Le Bel, puis des baptêmes des enfants de son fils Louis Frédéric Achille.

Pasteur de choc, Rollé a édité à Strasbourg et à Wissembourg plusieurs de ses prédications en langue allemande ainsi qu'un recueil de chants religieux et moraux de sa propre composition, « *Religiose und moralische Lieder* ». La BNU de Strasbourg conserve huit de ses ouvrages, publiés entre 1830 et 1838 ; et la BNF à Paris, six. Les plus curieuses sont les oraisons qu'il a prononcées pour l'inhumation en 1838 des quatre enfants de la veuve Jacob, née Schneider, de Preusdorf, morts l'un après l'autre d'une *Nervenfieber* :

- Georg, décédé le 9 mai 1838, vers 11 h du matin, à l'âge de 23 ans et 3 mois ;
- Louise, décédée le 8 juin 1838, vers 5 h du matin, à l'âge de 17 ans et 3 mois ;
- Gottlieb, décédé le 25 juin 1838, vers 17 h, à l'âge de 25 ans et 8 mois ;
- et Elisabeth, décédée le 2 juillet 1838, à 17 h 30, à l'âge de 21 ans et un mois.

Les écoles de Kutzenhausen

Pendant ce temps, la commune voisine de Kutzenhausen s'interrogeait sur les réparations nécessaires à ses deux maisons d'école (catholique et protestante), qui se trouvaient alors en bordure sud de la route de Soultz, à la hauteur de l'église. Avant d'autoriser tous travaux, le sous-préfet voulut avoir l'avis d'un expert extérieur au village. Début 1831, il demanda à Marie Joseph Achille Le Bel, maire de Lampertsloch, de lui donner cet avis.

Marie Joseph Achille se rendit sur place le 10 mars, et dès le 16 suivant remit son rapport. Il jugea que le rez-de-chaussée des deux écoles était beaucoup trop bas, « *et par cela très humide et malsain* ». Il convenait par conséquent de le relever de 50 cm au moins par rapport au niveau de la route. Les fondations, d'autre part, étaient « *dans le plus mauvais état* ». Quelques pièces de bois au rez-de-chaussée et côté nord de l'école catholique étaient détériorées par l'humidité. Tous les autres matériaux (pierres, bois et tuiles), par contre, étaient encore très bons et pouvaient donc être réemployés dans la construction de maisons d'école neuves.

Déjà les Ponts et chaussées et le maire Wolf avaient demandé cette reconstruction afin de reculer les écoles de la route. Mais Marie Joseph Achille avançait deux raisons supplémentaires pour cette opération : il fallait une cave pour chaque maître d'école, et les rez-de-chaussée

étaient trop bas de plafond. Aussi, convenait-il, selon lui, de reconstruire le rez-de-chaussée des deux écoles en pierre, sur une hauteur de trois mètres, avec « *de grandes fenêtres pour recevoir beaucoup de lumière* ». Par-dessus, « *on replacerait exactement les maisons existantes* ». On disposerait alors d'assez d'espace pour construire également des écuries et des remises pour les bois de chauffage. Fidèle à ses principes, Marie Joseph Achille résuma sa proposition en ces quelques mots : « *Il ne s'agit que de bâtir avec économie et solidité, en harmonie avec la grande route et l'église* ».

La reconstruction des deux écoles fut estimée à 14 678 francs. Mais comme la commune ne disposait dans un premier temps que d'un budget de 4 100 francs, le conseil municipal opta le 3 mai suivant pour de simples réparations, et décida d'y consacrer également par la suite le produit d'une vente de bois extraordinaire (25). ©

Les confessions religieuses à Kutzenhausen en 1839

	Cath.	Prot.	Israélites.	Anabapt.	Total
NKutzenhausen	320	244	55	11	630
OKutzenhausen	96	346	-	-	442
Merkwiller	5	252	-	-	257
Hoelschloch	70	88	-	-	158
Totaux	491	930	55	11	1 487

(ABR : 15M363)

Autres rôles publics

Le 27 mars 1828, par arrêté du préfet du Bas-Rhin, Marie Joseph Achille Le Bel est nommé expert pour l'évaluation contradictoire de la subvention que MM. De Dietrich, propriétaires des forges de Niederbronn, devaient payer pour l'entretien des chemins de la commune d'Uhlwiller, « *dégradés par leur exploitation* ». Il en prêta le serment le 21 avril suivant entre les mains de Steinbauer, le juge de paix du canton de Woerth. L'autre expert, que la municipalité d'Uhlwiller avait désigné, était un certain Joseph Criqui (ABR : U2212).

Jean-Claude Streicher (janvier 2007)

NOTES :

- (1) AN : F1b II Bas-Rhin 4.
- (2) ABR : 1M37.
- (3) ABR : 1M26.
- (4) AN : F1b II Bas-Rhin 5.
- (5) ABR : 1M27.
- (6) ABR : 1M38.
- (7) AN : F1c III Bas-Rhin 4.
- (8) ABR : 2M496.
- (9) ABR : 2M500.
- (10) ABR : 2M505.

- (11) AN : F1b I 230-17.
- (12) ABR : 414D698.
- (13) Renseignement très aimablement communiqué par Dany Walter, Lampertsloch.
- (14) ABR : 414D704.
- (15) ABR : 414D674.
- (16) ABR : 414D701.
- (17) ABR : 414D1348.
- (18) ABR : 414D699.
- (19) ABR : 414D703.
- (20) « *Tableau des FF. composant la Triple Union* », 1818, BNUS : M.131.934.
- (21) ABR : 1721AL91, dossier personnel Rollé.
- (22) Dany Walter : « *La paroisse et l'église de Lampertsloch* », L'Outre-Forêt, n° 110, 2° trim. 2000, p. 39-45.
- (23) ABR : 414D1345.
- (24) « *Rendement moyen des produits agricoles de la ferme de Pechelbronn établi sur une observation de 11 années...* », par LFA Le Bel, Wissembourg, 1864.
- (25) ABR : 414D667.



A gauche, l'ancienne école primaire de Niederkutzenhausen, dont Marie Joseph Achille Le Bel eut à arbitrer la rénovation (photo JCS août 2007).